

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres du Conseil supérieur des
Bibliothèques publiques**

A.Gt 16-05-2000

M.B. 29-09-2000

modifications:

A.Gt 29-08-2001 - M.B 31-10-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 28 février 1978 organisant le Service public de la lecture, modifié par les décrets des 21 octobre 1988, 19 juillet 1991 et 30 novembre 1992;

Vu l'arrêté du 14 mars 1995 du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'organisation du Service public de la lecture, modifié par les arrêtés des 2 septembre 1997 et 8 novembre 1999;

Vu l'arrêté du 27 février 1996 du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du Conseil supérieur des bibliothèques publiques, modifié par l'arrêté du 8 mai 1996,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil pour un mandat de quatre ans :

1° Six membres effectifs représentant le pouvoir organisateur des bibliothèques publiques centrales :

- M. Claude Deregowski, représentant les Affaires culturelles de la Province de Liège.

- Mme Viviane Baras-Flament, représentant la bibliothèque centrale de la Province de Hainaut.

- M. Robert Gérard, représentant la ville de Liège et la Bibliothèque des Chiroux.

- Mme Yvette Parent, représentant la bibliothèque centrale de Nivelles.

- Mme Nicole Capon, représentant la bibliothèque centrale de la province de Luxembourg.

- M. J.-M. Huysmans.

Six membres suppléants :

- Mme Pascale Vanderpere, représentant la bibliothèque provinciale du Hainaut.

- Mme Nicole Leroy-Lambotte, représentant la bibliothèque centrale de la Province de Namur.

- Mme Maryse Jaspers, représentant la ville de Liège et la Bibliothèque des Chiroux.

- Mme Sylvana Mei, représentant la bibliothèque centrale de Nivelles.

- M. Marc Lavallé, représentant la bibliothèque centrale de la province de Luxembourg.

- M. Stéphane Rouwez.

2° Cinq membres effectifs représentant les bibliothèques publiques principales :

- Mme Marie-Jeanne Clersy, représentant la ville de Bruxelles.



- Mlle Christiane Ledoupe, représentant la bibliothèque principale de Liège.

modifié par A.Gt 29-08-2001

- Mme Annie Liétart, représentante la bibliothèque principale de Namur.

- Mme Carine Remmery, représentant la bibliothèque principale de Mouscron.

- M. Alex Bertrand, représentant la bibliothèque principale de Mons.

Cinq membres suppléants :

- Mme Marie-Angèle Dehaye, représentant la bibliothèque principale de Bruxelles.

- Mme Suzanne Bagoly, représentant la bibliothèque principale de Verviers.

- M. Guy Carpiaux, représentant la ville de Namur.

- M. Jacques Hamaide, représentant la ville de Mons.

- M. Yves Delmée, représentant la bibliothèque principale d'Ath.

3° Huit membres effectifs représentant les bibliothèques locales :

- Mme Annick Maquestiau, représentant la bibliothèque communale d'Uccle.

- Mme Claire Derely, représentant la bibliothèque de Woluwe-Saint-Pierre.

- Mme Catherine Jamagne, représentant la bibliothèque communale d'Aywaille.

- M. Jean-Michel Defawe, représentant la bibliothèque locale pivot de Liège (Multimédia).

- Mme Nicole Salières, représentant la bibliothèque communale d'Etterbeek.

- M. Joël Matot, représentant la bibliothèque communal de Huy.

- M. D. Marbaix, représentant la commune d'Ixelles.

- Mme H. Brohée, représentant la ville de Mons.

Huit membres suppléants :

- Mme Monique Moulin, représentant la ville de Bruxelles.

- Mme Dany Kaye, représentant la bibliothèque de Theux.

- M. Raymond Rossius, représentant la ville de Rochefort.

- M. Jean Lecloux, représentant la bibliothèque libre de Hesbaye-Waremme.

- M. Pierre Clotuche, représentant la bibliothèque locale de Vielsalm.

- M. Jacques Elias, représentant la bibliothèque communale de Wanze.

- Mme Pascale Toussaint, représentant la ville d'Andenne.

- Mme Caroline Cosyns, représentant la ville de Bruxelles.

4° Deux membres représentant les bibliothèques spéciales et itinérantes :

- M. Jean-Claude Tréfois, représentant la bibliothèque itinérante provinciale du Hainaut.

- Mlle Arlette Remacle, représentant la bibliothèque itinérante provinciale de Liège.

Deux membres suppléants :

- Mme Laurence Molle, représentant les bibliothèques itinérantes.

- M. Raoul Dutry, représentant la bibliothèque spéciale «Ligue Braille».

5° Trois membres effectifs représentant respectivement le Conseil supérieur de l'Education populaire, le Conseil de la Jeunesse d'expression française et la Commission consultative des Centres culturels :

- M. Pierre Escojido.
- Mme Martine Queroles.
- M. D. Decamp.

Trois membres suppléants :

- M. Joël Mulatin
- M. Christian Dessert.
- M. Ronald Wijckmans.

6° Quatre experts effectifs dont trois spécialisés en matière de sciences de l'information choisis parmi le personnel scientifique des Universités francophones :

- M. Bruno Demoulin, chargé de cours à l'Université de Liège.
- M. Jean-Pierre Devroey, bibliothécaire en chef de l'Université libre de Bruxelles.
- M. J.-L. Radar, expert.
- Mme Kathleen Simonis, expert.

Quatre experts suppléants :

- M. J. Denooz, bibliothécaire en chef de l'Université de Liège.
- Mme Josiane Roelants, chargée de cours à l'Université libre de Bruxelles.
- M. Samuel Vincent, expert;
- M. René Noël, conservateur de la bibliothèque des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur.

Article 2. - Est nommé président du Conseil :
M. Bruno Demoulin.

Sont nommé(e)s vice-président(e)s du Conseil :

- Mme Viviane Baras-Flament.
- M. Jean-Michel Defawe.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2000.

Bruxelles, le 16 mai 2000.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres,

P. HAZETTE